communia comme un ange, et il mourut peu après comme un saint.

Mais en présence de ce jeune prédestiné, qu'était devenu le malheureux père? Toutes les objections, toutes les négations, toutes les flaumes de révolte et de haine, qu'attise le démon de l'orgueil et des sectes impies, s'étaient évanouies; au contact de l'humble petit livre, que son fils mourant, ou plutôt que Marie elle-même lui avait mis entre les mains, la grâce l'avait touché et il s'était converti.

(Messager du Cœur de Marie.)

Le gouvernement français et les écoles

Par circulaire ou par décret, dans les deux cas par la force, M. Combes a fermé trois mille deux cent cinquante écoles libres, où des congréganistes éduquaient plus de deux cent mille élèves.

M. Combes et les F.: combistes de la Défense républicaine ne se sont pas demandé un seul instant ce qu'allaient devenir les élèves: il leur suffisait de savoir que les maîtres étaient expulsés pour que leur satisfaction fût complète.

D'autres se sont posé avec inquiétude cette question; ils trouvent aviourd'hui la réponse dans un document émané du ministère de l'Instruction publique.

Un tiers des 200,225 élèves des congréganistes,—exactement 65,715—a été entassé dans les écoles de l'Etat.

Un autre tiers — 64,548 — est entré dans les 1173 écoles libres qui ont pu, tant de bien que mal, se rouvrir ou s'improviser sous forme laïque.

Quant au troisième tiers, dont le chiffre est le plus gros (68,002), avant les ukases de M. Combes, il allait à l'école; il est maintenant dans la rue.

Et l'obligation scolaire édictée par la loi 1882? M. Combes piétine dessus.

— Le journal La Bastille fait les constatations suivantes :

«Les écoles catholiques entretenues par des souscriptions volontaires économisent par an 130 millions au budget.

«Les tholique «La religieu buables Les f belles, e

soyez-ei

candida

- Cat
neau, lib
Cette
vants: I
particuli
extrêmeIl n'y
tion ne s
tie, parce
«sens par
d'une adı
1902) cor
- En
lu cette a

« D'Am ment: Es vérité rév l'âme, né nisme: le L'Eglise c beaucoup mour et le

ici :